



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Le **SIX JUIN**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **31 mai 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Secrétaire de séance** : Irène CHAMBE.

2024-38

**Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine.**

**Monsieur le Maire expose :**

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** la volonté de pérenniser le fonctionnement du service d'animation des bibliothèques municipales de Montrottier, de Longessaigne et de Chambost-Longessaigne,

Il est proposé au Conseil municipal, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, de :

- Créer, dans la filière culturelle, un poste d'adjoint territorial du patrimoine, à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>),
- Mutualiser ce poste entre les communes de Montrottier (6 heures), Longessaigne (4 heures) et Chambost-Longessaigne (4 heures).

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer, dans la filière culturelle, un poste d'adjoint territorial du patrimoine, à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>),
- **DECIDE** de mutualiser ce poste entre les communes de Montrottier (6 heures), Longessaigne (4 heures) et Chambost-Longessaigne (4 heures),
- **DONNE** son accord de principe à la signature d'une convention de mise à disposition sur la base de 6 heures par semaine pour la Commune de Montrottier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

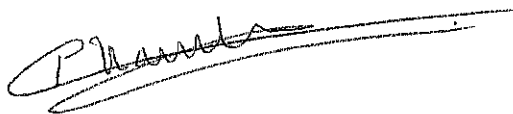
**Michel GOUGET**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240606-DE2024-38-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2024  
Date de réception préfecture : 11/06/2024

**La secrétaire de séance,**

**Irène CHAMBE**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240606-DE2024-38-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2024  
Date de réception préfecture : 11/06/2024